



Genève, bâtiment du Ministère public
le 19 décembre 2018 à 14 heures

Procureur : Yves BERTOSSA

Greffière : Aline CASTRO CORNEJO

Réf: P/14783/2018
à rappeler lors de toute communication.

CONFIDENTIEL

M. Raphaël ZBINDEN, analyste en criminalité au Ministère public, assiste à l'audience

PROCES-VERBAL D'AUDIENCE

M. Eric LABOUREUR fonctionne en qualité d'interprète en anglais et est rendu attentif à son obligation de traduire fidèlement les questions et les réponses ainsi que de garder le secret sur les faits portés à sa connaissance, sous peine de violer l'article 307 CP dont le contenu lui a été rappelé.

Taxé CHF... 320.-

Sur mandat de comparution se présentent :

Monsieur Arturo FASANA,
Identité connue et vérifiée,
Prévenu, déjà entendu, droits et devoirs connus,
Assisté par Me Carlo LOMBARDINI, accompagné par Me Laurine ROCHAT.

Monsieur Dante CANONICA,
Identité connue et vérifiée,
Prévenu, déjà entendu, droits et devoirs connus,
Assisté de Me Pierre DE PREUX.

MIRABAUD & CIE SA,
Représentée par M. Luc THEVENOZ, administrateur,
Prévenue, déjà entendu, droits et devoirs connus,
Assisté de Me Vincent JEANNERET, accompagné de Me Louis BURRUS
et de Me Charles GOUMAZ.

Madame Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN,
Née le 28 janvier 1965, consultante,

Prévenue, rendue attentive à ses droits et devoirs,
Assistée de Me Marc BONNANT, accompagné de Me Caroline SCHUMACHER.

CONFIDENTIEL

Laquelle déclare :

Je suis d'accord que M. LABOUREUR fonctionne en qualité d'interprète dès lors que je n'ai aucun lien avec lui.

Je prends note qu'une procédure préliminaire est ouverte contre moi et que je suis entendue en qualité de prévenue de blanchiment d'argent (art. 305bis CP) pour avoir accepté de recevoir la somme d'EUR 65 millions en 2012 sur le compte de la société SOLARE auprès de Gonet Bahamas, société dont je suis l'ayant droit économique, étant précisé que cet argent provient d'une prétendue donation du Roi d'Arabie Saoudite en faveur de Juan Carlos I^{er} intervenue en 2008, étant encore précisé que ce transfert auprès de Gonet Bahamas a été préparé et organisé par Gonet Genève.

Vous m'informez que j'ai le droit de refuser de déposer et de collaborer. Vous me donnez connaissance de mes droits au sens des articles 107 et 158 CPP.

Vous m'informez que j'ai le droit d'être assistée, à mes frais, d'un avocat de mon choix. Me Marc BONNANT m'assiste dans le cadre de la présente procédure. Election de domicile est faite en son Etude, en particulier pour l'envoi des mandats de comparution.

Je conteste la qualification juridique des faits qui me sont reprochés.

Je confirme en revanche que j'ai bien reçu la somme d'EUR 65 millions en 2012. Les avoirs ont été transférés de Mirabaud Genève à Gonet Bahamas. Je me suis déjà rendue auprès de la banque Gonet aux Bahamas. Concernant les documents d'ouverture du compte SOLARE auprès de cet établissement, j'ai signé des documents à Genève, mais également aux Bahamas. Dans un premier temps je me suis rendue avec Me CANONICA auprès de Gonet Genève. Nous avons eu une discussion. Lors de celle-ci, nous avons décidé d'ouvrir un compte auprès de Gonet Bahamas. La décision a été prise sans raison particulière, sauf que je me rends souvent aux Bahamas et que j'apprécie cet endroit. Etant résidente monégasque, je pouvais ouvrir un compte n'importe où dans le monde sans conséquences fiscales. Je pense également qu'il est préférable de ne pas mettre tous ses avoirs au même endroit.

A Genève, j'ai rencontré M. GONET. Vous me demandez s'il s'agit de Nicolas GONET. Je ne connaissais pas son prénom, mais j'imagine que cela doit être lui. Je n'ai pas souhaité effectuer le transfert auprès de mon compte personnel auprès de Mirabaud car j'ai préféré séparer clairement les comptes.

Vous me demandez pour quelles raisons je reçois EUR 65 millions de la part du Roi Juan Carlos I^{er}. Il s'agissait d'un cadeau. Cela s'est déroulé de la manière suivante. J'ai reçu un appel téléphonique de Me CANONICA m'informant que Juan Carlos I^{er} souhaitait me faire un cadeau. Il ne m'a pas parlé au téléphone d'un montant en particulier. Il m'a dit qu'il souhaitait me rencontrer. Je me suis donc rendue en l'Etude de Me CANONICA. Ce dernier m'a alors expliqué que le Roi souhaitait m'offrir un cadeau à mes enfants et à moi. Juan Carlos I^{er} voulait assurer un bel avenir à mes enfants et à moi-même. Vous me faites observer que je disposais déjà à cette époque d'une fortune importante. C'est exact. Je pense qu'il m'a offert cet argent par gratitude et par amour. Il était conscient que j'avais beaucoup fait pour lui, que j'avais notamment été présente suite à l'annonce de sa maladie. Je pense qu'il se sentait également un peu coupable pour ce qui m'était arrivé à Monaco. En effet, en 2012, j'ai été séquestrée par les services secrets espagnols pendant plusieurs semaines dans mon appartement. Enfin, je pense qu'il y avait une dernière raison, soit qu'il avait peut-être toujours l'espoir de me récupérer.

A aucun moment il ne m'a dit qu'il souhaitait se débarrasser de cet argent. J'ignore s'il avait déclaré ces avoirs au fisc espagnol. J'avais vaguement entendu parler d'une loi d'amnistie fiscale en Espagne, mais comme je ne vis pas dans ce pays, je n'en connais pas les détails.

CONFIDENTIEL

M. Dante CANONICA :

Je ne me souviens plus exactement ce que j'ai expliqué à Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN. Je me souviens en revanche que Juan Carlos I^{er} voulait lui transférer ses avoirs de manière irrévocable. Je ne pense pas avoir dit à Corinna qu'il le faisait notamment afin de se débarrasser de ses avoirs.

Mme Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN :

Mon fils Alexandre était très proche de Juan Carlos I^{er}. Me CANONICA m'a clairement indiqué que Juan Carlos I^{er} voulait donner cet argent pour mes enfants et moi et que c'était irrévocable.

Lors de cet entretien avec Me CANONICA, je ne lui ai pas demandé d'où provenait l'argent que Juan Carlos I^{er} souhaitait me remettre. Nous avons parlé du montant d'EUR 65 millions. Par la suite, soit à l'occasion des discussions avec la banque Gonet, soit avec Me CANONICA, il m'a été expliqué que cet argent provenait d'une donation du Roi Abdallah en faveur de Juan Carlos I^{er}. On ne m'a pas donné la raison de cette donation, mais il s'agit d'une pratique courante entre rois, spécifiquement au Moyen-Orient. Juan Carlos I^{er} ne m'en avait jamais parlé auparavant. Il était très discret concernant l'état de ses finances.

J'ignore si une partie des avoirs de la fondation LUCUM a été versée à quelqu'un d'autre.

Vous m'informez qu'un montant d'EUR 3,5 millions a été versé en faveur de Me CANONICA sur le compte DOLPHIN auprès de Pictet Nassau. Je n'ai pas été informée de cela.

M. Dante CANONICA :

J'ai régularisé ma situation auprès du fisc genevois. Je vous ferai parvenir d'ici au 21 janvier 2019 les documents à ce propos.

Mme Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN :

Sur question, cela ne m'a pas surpris que le Roi Juan Carlos I^{er} accepte cette donation d'Arabie Saoudite alors que son train de vie était financé par le contribuable espagnol.

Suite au transfert des fonds auprès de Gonet Bahamas, je me suis rendue en Espagne pour remercier Juan Carlos I^{er}. J'étais extrêmement reconnaissante et lui ai fait part de ma gratitude.

Vous me demandez quand j'ai rencontré Me CANONICA pour la première fois. Je crois que c'était en 2009 à l'occasion d'un dîner avec Juan Carlos I^{er}.

La première fois que j'ai fait appel à ses services remonte à la donation que m'a faite Juan Carlos I^{er}. En effet, Me CANONICA était administrateur de la fondation LUCUM qui possédait les avoirs. C'est Me CANONICA qui a créé la société SOLARE. Il en était l'administrateur. Sauf erreur, cette société existait déjà lorsque Me CANONICA me l'a proposée.

Vous m'interrogez à présent sur la société RIVERHOUSE PARTNERS

J'ai créé cette société pour faire l'acquisition d'un appartement à Londres. Cette société a ouvert un compte auprès de la banque Mirabaud. Je ne me souviens plus si c'est moi personnellement ou Me TURRETTINI qui a ouvert ce compte.

J'ai fait l'acquisition d'un appartement à Eaton Square fin 2011. Je l'ai acquise au prix de GBP 5 millions, mais il y avait d'importants travaux de rénovation à effectuer. Ces travaux ont coûté approximativement GBP 4 millions.

Les fonds utilisés pour acquérir cette maison provenaient de ma société Gulf Development Initiative (GDI). Concernant les travaux de rénovation, il est possible que certains frais aient été financés par SOLARE. Il est exact que Juan Carlos I^{er} a participé au financement pour l'acquisition de cette maison à hauteur de GBP 1.5 million. Il s'agissait d'une donation de sa part en ma faveur. Pour acquérir cette maison, je n'ai pas eu besoin de l'autorisation de Juan Carlos I^{er}. Vous me soumettez un courriel que j'ai adressé le 22 août 2011 à M. FASANA dans lequel j'explique que Juan Carlos I^{er} m'a donné l'autorisation pour faire une offre sur un bien immobilier (annexe n° 1 annexée au pv).

Ce courriel concerne selon moi un autre bien immobilier, à savoir une autre propriété située à Upper Belgrave Street que je souhaitais initialement acquérir. Les vendeurs ont finalement renoncé à vendre leur appartement.

Je suis toujours propriétaire de cet appartement à Eaton Square. J'y vis avec mon fils lorsque je suis à Londres. Le reste du temps, je vis à Monaco. Je précise que mon fils est à l'école à Londres.

Vous m'interrogez à présent sur la société SIAM PARTNER SA

CONFIDENTIEL

J'ai constitué cette société pour obtenir un prêt de la part de Juan Carlos I^{er}, prêt destiné à me permettre d'acquérir deux appartements à Villars. Je possédais déjà un appartement dans une résidence à Villars. Mon fils était à cette époque, en 2009, scolarisé dans l'établissement L'Aiglon. Cet appartement possédait trois chambres. Il était parfait pour ma mère, mon fils et moi. A cette époque, Juan Carlos I^{er} fréquentait beaucoup plus souvent Villars. L'appartement était trop petit pour l'accueillir. Nous avons décidé d'acquérir deux appartements dans la même résidence. Cette acquisition était financée par moi-même à hauteur de 50 % par le biais d'une cession interne de mes parts sur l'appartement que je détenais déjà. L'autre moitié des fonds était apportée par Juan Carlos I^{er} via les prêts à la société SIAM PARTNER SA. Les fonds ont été prêtés en deux temps. Il y a eu un premier versement de CHF 1'875'000 le 28 mai 2009 et un second versement d'EUR ou CHF 324'000 le 15 octobre 2009.

Vous me faites observer que le premier versement de CHF 1'875'000 a été versé par la fondation LUCUM (compte Mirabaud) sur le compte de l'Etude de Me CANONICA, puis reversé sur le compte de SIAM PARTNER SA auprès de la banque Mirabaud. Je ne connaissais pas le circuit utilisé par l'argent issu du prêt. J'ai simplement été informée par mon avocat, Me TURRETTINI, que l'argent du prêt avait été versé sur le compte de la société SIAM PARTNER SA depuis le compte de Me CANONICA.

Je ne connais pas la société CALDEN.

Vous me faites observer qu'il s'agit de la société qui signe les contrats de prêt avec SIAM PARTNER. Je ne connaissais pas la structure mise en place pour l'apport financier de Juan Carlos I^{er}. Je précise que j'ai remboursé les prêts avec intérêts en 2010. J'ai instruit Me TURRETTINI dans ce sens. Je ne sais plus sur quel compte les prêts ont été remboursés.

M. Dante CANONICA :

La société CALDEN me dit quelque chose, mais je n'en sais pas plus. Il faudrait que je regarde mes dossiers. C'est moi qui ai établi les contrats de prêt entre SIAM PARTNER et CALDEN. En 2009, je pense que Juan Carlos I^{er} ne souhaitait pas que Mme Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN ait connaissance de la fondation LUCUM. Il a sans doute dû me demander d'insérer une structure entre SIAM et LUCUM, raison pour laquelle la société CALDEN a été utilisée. Il est possible que ce soit moi qui aie créé cette structure. Dans la mesure où il s'agissait d'une activité juridique, le prêt a transité par le compte de mon Etude. Je suis certain d'avoir rédigé les deux contrats de prêt entre SIAM et CALDEN. Il est toutefois possible que ce soit Me TURRETTINI qui ait mis en place la structure avec CALDEN.

Me Vincent JEANNERET :

La banque Mirabaud dispose uniquement d'exemplaires caviardés de ces deux contrats de prêt, exemplaires remis à l'époque par Me TURRETTINI.

NOTE DU PROCUREUR

Ces deux contrats de prêts ont sauf erreur été remis par Me TURRETTINI dans le cadre d'une autre procédure. Ils sont joints au présent procès-verbal (annexes n° 2 et n° 3 annexées au pv).

Dont acte.

CONFIDENTIEL

*** L'audience est suspendue à 15h40 et reprend à 16h00. ***

Mme Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN :

Le second prêt d'EUR 324'000 a été versé sur mon compte personnel auprès de HSBC Monaco.

J'ai remboursé les deux prêts depuis mon compte personnel ouvert auprès de Mirabaud Genève. Vous me faites observer qu'au moment du remboursement en décembre 2010 je viens de recevoir sur ce même compte ma rémunération de la part de l'Etat du Koweït, à savoir USD 5 millions. Cela est exact. Je précise toutefois avoir remboursé depuis mon compte personnel Mirabaud uniquement car cela était plus pratique. En effet, cette opération a été effectuée depuis un compte suisse sur un autre compte suisse.

M. Luc THEVENOZ :

L'arrivée de fonds d'USD 5 millions depuis l'Etat du Koweït a fait l'objet d'un protocole de clarification et la documentation bancaire contient un contrat. Sur question, il s'agit en effet plutôt d'une lettre que d'un contrat.

Mme Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN :

Vous m'interrogez à présent sur CHYKNELL HALL ESTATE

Il est exact que j'ai fait l'acquisition d'un manoir au nord de Londres dans la campagne anglaise. Je l'ai acquis pour mon fils Alexander. Je l'ai fait en 2015. J'ai acquis cette propriété au prix de GBP 6 millions. Elle n'était pas dans un bon état. J'ai donc investi dans d'importants travaux de rénovation à hauteur d'environ GBP 6 millions.

Il est exact que l'acquisition a été faite via un prêt de SOLARE en faveur d'HONEYBIRD GROUP CORPORATION. J'ai acquis ce manoir par le biais d'un trust dont le bénéficiaire était mon fils. J'ai recouru à une telle structure car j'estimais que mon fils, une fois devenu majeur, n'aurait en effet pas encore eu la maturité nécessaire pour gérer un tel bien. Il avait 13 ans lorsque nous avons acheté ce manoir.

C'est Me CANONICA qui a mis en place la structure du trust pour faire l'acquisition de ce bien.

Dans la mesure où mon fils est devenu citoyen anglais, il a fallu quelque peu modifier la structure qui détenait ce manoir. Nous avons donc créé JADE TRUST qui a remplacé SOLARE comme prêteur pour l'acquisition du bien immobilier. En d'autres termes, le prêt initial de SOLARE devra être remboursé à JADE TRUST. Le bénéficiaire de JADE TRUST est mon fils.

Concernant les avoirs détenus par SOLARE, vous me demandez s'il est exact que j'ai transféré, fin 2016 et fin 2017, la somme totale d'USD 42 millions auprès de FIELDPOINT PRIVATE BANK. Oui, il s'agit de ma banque à New York. L'argent a été versé sur mon compte personnel ouvert auprès de cet établissement. Cet argent est toujours sur ce compte. J'ai toutefois transféré USD 11 ou 12 millions sur un compte en Angleterre car j'ai entrepris des démarches pour devenir résidente en Angleterre. Pour ce faire, il faut notamment disposer d'avoirs dans ce pays.

Je connais la société MOUNTAIN LION INC. C'est moi qui ai demandé à Me Dante CANONICA de créer cette société dont je suis l'ayant droit économique. Cette société possède un terrain à Marrakech. Il n'y a pas d'immeuble sur ce terrain. C'est un cadeau du Roi du Maroc. Ce cadeau a été fait en ma faveur et non pas en faveur de Juan Carlos I^{er}.

Vous me faites observer qu'il semble ressortir des enregistrements effectués par un inspecteur espagnol d'une discussion qu'il a eue avec moi que je lui aurais indiqué que cette donation était en réalité en faveur du Roi Juan Carlos I^{er} et que je ne souhaitais pas être impliquée dans cette affaire. Sur conseil de mon avocat, je refuse de répondre à toute question en lien avec ces enregistrements illicites et tronqués.

CONFIDENTIEL

Vous me demandez néanmoins si c'est bien ma voix sur ces enregistrements. Je refuse de répondre à cette question.

Vous me faites observer que jusqu'à présent, je n'ai pas contesté publiquement le contenu de ces enregistrements. Je refuse de me déterminer à ce propos.

Vous me demandez pourquoi je refuse de me déterminer. Je refuse de répondre.

J'ai rendu visite au Roi du Maroc pour le remercier de son cadeau. Il espérait que je construisse une maison sur le terrain. Il savait que je venais au Maroc depuis plus de 20 ans. Il a décidé de m'offrir ce terrain pour que j'investisse éventuellement au Maroc.

J'ignore si Juan Carlos I^{er} a reçu un cadeau de la part du Roi du Maroc.

Mon activité de consultante a débuté en 2004 et 2005. Je l'ai débutée avec ma société Apollonia.

En 2004, j'ai œuvré pour Volkswagen et Richemont, j'ai réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre d'un million. Ces mandats n'avaient rien à voir avec Juan Carlos I^{er} ou des connaissances de celui-ci. Chaque année, mon chiffre d'affaires a augmenté. En 2007, j'ai participé à une très importante opération avec LUKOIL qui me rapportait EUR 100'000 par mois de provisions sur honoraires.

Aujourd'hui, les affaires sont difficiles. En effet, j'ai été mise en cause à tort dans l'affaire NOOS, ce qui a eu un impact très négatif sur mes affaires.

Je continue néanmoins à travailler avec ma clientèle russe. Du fait des sanctions internationales à l'encontre de certains ressortissants russes, je travaille en l'état *pro bono* en attendant que les sanctions soient levées. Je suis invitée par le Qatar et le Koweït pour d'éventuels mandats en 2019, de même que par le Brésil. Si je récupère ma réputation professionnelle, je pense que je pourrai relancer mes affaires. Je n'ai aucune activité en Espagne ou avec des sociétés espagnoles. Je n'ai plus aucun contact avec Juan Carlos I^{er}.

Concernant la fondation ZAGATKA, je me souviens simplement qu'en 2011 ou 2012 Juan Carlos I^{er} m'avait soumis un profil d'investissement en me demandant conseil. La fondation ZAGATKA y était mentionnée. Juan Carlos I^{er} m'a expliqué que la fondation ZAGATKA lui appartenait. Le document qu'il m'avait soumis comprenait les investissements de cette fondation. Je l'ai regardé en détail, raison pour laquelle je m'en souviens encore aujourd'hui. Les avoirs de cette fondation étaient gérés par une banque suisse, peut-être le Crédit Suisse. Je retrouverai ce document et vous le ferai parvenir d'ici au 21 janvier 2019.

J'ignorais que c'est cette fondation qui a financé nombre des voyages que j'ai effectués. J'ignorais que j'avais effectué des voyages pour plus d'EUR 2,9 millions. Il faudrait que je puisse reprendre tous les documents pour essayer de réconcilier les paiements qui ont été faits en ma faveur et ceux que j'ai remboursés.

CONFIDENTIEL

Pour moi, la fondation ZAGATKA est la fondation de Juan Carlos I^{er}. C'est à tort que cette fondation est inscrite au nom de son cousin Alvaro.

Je ne me souviens plus du versement en ma faveur d'EUR 150'000 de la part de la fondation ZAGATKA le 5 juillet 2010. Vous me soumettez l'avis de débit de la fondation ZAGATKA (annexe n° 4 annexée au pv). Je ne me souviens plus à quoi correspond ce versement. Il s'agit peut-être d'un remboursement pour des frais que j'avais avancés en sa faveur. Il arrivait en effet parfois que Juan Carlos I^{er} me demande d'aller acheter des cadeaux pour des personnes qu'il allait rencontrer. J'achetais ces cadeaux avec ma carte de crédit et ensuite il me remboursait. Le cousin Alvaro de Juan Carlos I^{er} n'a jamais effectué de donation en ma faveur. Il n'y aurait eu aucune raison à cela. Je le connaissais vaguement. Je n'avais pas de contacts avec lui.

Vous me demandez à quoi correspond le versement en ma faveur d'EUR 150'000 effectué le 3 novembre 2009 de la fondation LUCUM sur le compte de Me CANONICA avec mention "Prêt accordé par LUCUM". Je ne m'en souviens plus, mais au vu de la date, il est possible qu'il s'agisse du remboursement de certains frais de rénovation liés aux appartements à Villars.

**** L'audience est suspendue à 17h05 et reprend à 17h25. ****

M. Dante CANONICA :

Je souhaite indiquer que l'ayant droit de la fondation ZAGATKA est Alvaro DE BORBON et non pas Juan Carlos I^{er}, contrairement à ce que vient d'indiquer Mme Corinna ZU SAYN-WITTGENSTEIN-SAYN. Pour le reste je n'ai pas de commentaire particulier sur ses déclarations.

Après lecture et traduction, persistent et signent à 17h40 :